**SOCIETE** <1>

**SARL AU CAPITAL SOCIAL :** <3> **DINARS**

**SIEGE SOCIAL :** <2>

**IDENTIFIANT UNIQUE :** <4>

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU** <5>

L’Assemblée Générale s’est tenue le <5> à <6> heures entre les associés de la Société <1>, Société à responsabilité limitée au capital de <3> Dinars (ci-après désignée la « **Société** »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l’ « **Assemblée** »).

Associés présents ou représentés :

- \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Commissaire aux comptes : <11>

Autres personne(s) présente(s) ou représentée(s) :

- \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’Assemblée est présidée par < 8.1>.

L’Assemblée est présidée par le gérant de la Société.

Le président constate que les associés représentants au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, fait lecture par la suite de son rapport général et de son rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Commissaire aux Comptes déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux qui le désirent toute explication complémentaire.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix, est <19> .

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société relatif à l’exercice <14> , et celle des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice <14>, approuve ledit rapport dans son intégralité et dans toutes ses parties, les conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers relatifs audit exercice et donne quitus au gérant pour sa gestion au titre dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est <20>.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée approuve le résultat bénéficiaire de l’exercice <14>, qui s’élève à un montant de <15> DT et décide de l’affecter de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur : <16> DT

Résultat de l’exercice : <15> DT

Réserves légales : <17> DT

Report à nouveau : <18> DT

Cette résolution mise aux voix est <21>.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est <22>.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à <7> heures.

**LE PRESIDENT**

<8>

# LES ASSOCIES

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_